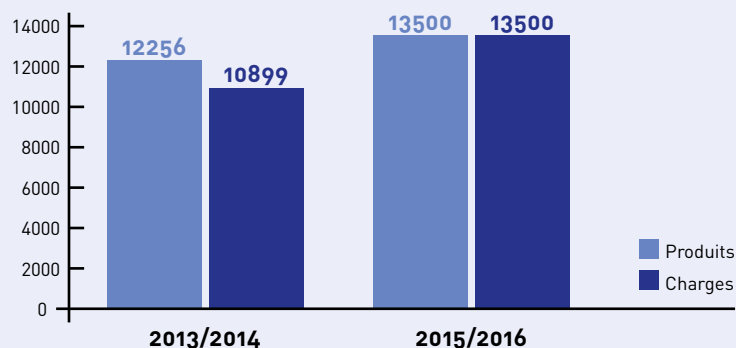


2. Vote du budget prévisionnel 2015/2016

Le budget prévisionnel est établi selon ... adhérents.

Suite à la présentation du projet d'actions présenté par le président, le trésorier présente le budget prévisionnel équilibré qui accompagne financièrement le projet qui cible prioritairement le développement des séances enfant.



• Les recettes ou les produits : ... €

Les produits seront majorés pour les raisons suivantes :

- Augmentation du montant des cotisations (ex : accueil de nouveaux publics ; arrivée de seniors hommes dans les cours de marche nordique; etc.)
- Nouvelles aides financières : en provenance du CODEP (Comité départemental) qui soutient des actions de développement de cours enfant ; subvention CNDS sur une action de développement enfant (achat de matériel), etc.
- La soirée de fin de saison n'étant plus gratuite pour les non licenciés, une entrée manifestations est prévue.
- Augmentation de l'aide financière d'un partenaire, etc.

• Les dépenses ou les charges : ... €

Les charges seront majorées pour les raisons suivantes :

- Augmentation des charges liées aux salaires suite à l'ouverture de nouveaux cours.
- Augmentation des charges liées au fonctionnement (location payante d'une salle, augmentation des tarifs EDF, téléphone, etc.).

Le trésorier interroge l'assemblée s'il y a des questions, puis présente au vote un budget équilibré.

Nombre de votants : ...
Résultat : Contre ... -
Abstention ... - Pour ...
Décision : l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel à ...

► À qui est envoyé le procès-verbal de l'assemblée générale ?

- Aux adhérents
- Au Comité départemental EPGV
- À la mairie

Il peut être affiché sur le site Internet de votre club.

Attention !

À conserver un exemplaire pour le registre spécial et un exemplaire pour les archives.

Le trésorier remercie tous les partenaires (les citer) pour leur soutien.

associatheque.fr... votre boîte à outils !



associathèque
Partenaire de votre engagement
www.associatheque.fr

Dans le cadre du partenariat entre le Crédit Mutuel et la FFEPGV, ses adhérents et leurs bénévoles bénéficient d'un accès privilégié au site **associatheque.fr** !

Pour réussir son AG et en faire un événement mobilisateur, il faut savoir améliorer son contenu et le rendre compréhensible par tous.

Le rapport financier avec le compte de résultat et le bilan, mais aussi le budget prévisionnel, doivent être présentés simplement, de façon synthétique, en expliquant les postes ou les évolutions les plus significatifs.

associathèque vous aide à préparer et améliorer votre AG ! Faites le point avec notre « **KIT AG** » et les pages dédiées aux **Rapports** et aux **Budgets**.

Pour toute question : infocontact@associatheque.fr

un site **Crédit Mutuel**

Utilisez vos codes pour accéder à la partie privée et utilisez nos outils !

Identifiant : 620401309214
Mot de passe : 062015
jusqu'au 30 juin 2015

Rédiger le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

LA THÉMATIQUE DE CETTE FICHE PRATIQUE SERA TRAITÉE EN 2 PARTIES :

➔ La 1^{ère} PARTIE (cf fiche n°15), concerne le rapport moral, les rapports d'activité et le projet.

➔ La 2^{ème} PARTIE, ci-après, axée sur le rapport financier avec compte de résultat et bilan, le budget prévisionnel avec cotisation.

L'enjeu est important : les comptes sont souvent rébarbatifs pour la majorité d'entre nous, pourtant ils permettent le maintien de l'activité associative. Les principaux intéressés sont les adhérents qu'il convient de rassurer sur la bonne utilisation de l'argent. Un bon rapport financier est celui qui intéresse les adhérents pour délibérer et décider démocratiquement du meilleur choix de gestion. Quant au budget prévisionnel, c'est un outil indispensable d'aide à la prise de décision pour les dirigeants. L'assemblée générale est le dernier contrôle comptable et financier.

2013/2014
Saison écoulée
Rapport financier

2014/2015 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Saison en cours
Budget en cours

2015/2016
Saison à venir
Budget prévisionnel - Cotisation

I LE RAPPORT FINANCIER DE LA SAISON 2013/2014

Cette partie s'insère après le rapport moral et le rapport d'activités de la saison écoulée.

Le trésorier donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos au 31 août 2014 qui s'appuie sur le compte de résultat et le bilan qui ont été envoyés à chaque adhérent avec la convocation de l'assemblée générale.

1. Le compte de résultat

Le trésorier informe que l'association comptait... adhérents en 2013/2014, soit une augmentation ou une diminution par rapport à la saison précédente.

• Les recettes ou les produits

Le total des recettes s'élève à 12 256 €, soit de 601 € de plus que la saison précédente. Nous constatons donc une stabilité de nos recettes.

Les ressources propres (cotisations, ventes de tee-shirts) s'élèvent à €, et représentent ... % du budget global de l'association.

Les partenaires ont renouvelé leur soutien. La mairie nous met à disposition deux salles de sport, la salle d'un gymnase, et la banque nous attribue une subvention pour la journée plein air en fin de saison.

► Que comportent les produits ?

Produits d'exploitation

Entrées d'argent nécessaires à l'activité du club.

Produits financiers

Intérêts gagnés grâce aux sommes épargnées.

Produits exceptionnels

Les recettes exceptionnelles.

• **Les dépenses ou les charges**

Le total des dépenses s'élève à 10 899 €, soit de 450 € de plus que la saison précédente, et donc une stabilité de nos dépenses.

La saisie des licences a généré l'achat d'un ordinateur faisant l'objet d'un amortissement sur 3 ans.

Nous avons réduit les frais de déplacement car l'animatrice A a été remplacée durant son congé de maternité par un animateur B qui a son domicile près du gymnase.

► **Que comportent les charges ?**

Charges d'exploitation

Dépenses nécessaires à l'activité du club.

Charges financières

Intérêts à rembourser des sommes empruntées.

Charges exceptionnelles

Les dépenses non renouvelables par nature.

2. Le résultat de la saison 2013/2014

Le compte de résultat fait apparaître un **résultat excédentaire de ... €**, supérieur (ou inférieur) à la saison précédente 2012/2013. Ce résultat s'explique par :

• **une hausse des produits provenant :**

- d'une augmentation des licences durant la saison dernière,
- d'une subvention de la mairie plus importante que la saison dernière,
- d'une première subvention en provenance du CNDS (Conseil National du Développement du Sport) pour le projet Enfant.

• **une baisse des charges due à :**

- une baisse des charges de fonctionnement,
- une baisse des charges d'activités : annulation d'une action (repas de fin d'année, journée plein air, annulation de cours),
- la baisse des charges des salaires (liée à l'annulation de cours).

Si le résultat est déficitaire, il faut aussi mentionner les explications.



3. Le bilan

Le trésorier rappelle que le bilan est la photographie financière du club au 31 août 2014.

La trésorerie est en augmentation (ou en baisse) grâce au résultat excédentaire (ou déficitaire).

Le trésorier présente le bilan actif, qui représente le patrimoine du club, et s'élève à €, et le bilan passif, qui correspond à l'origine des ressources financières, qui s'élève à €.

| BILAN ACTIF (en €) <i>Que possède l'association ?</i> | BILAN PASSIF (en €) <i>D'où proviennent les ressources financières ?</i> |
|---|---|
| L'actif immobilisé | Les capitaux |
| Les immobilisations Les biens de l'association ayant une durée de vie > 1 an. Elles sont principalement : - corporelles (mobilier, matériel informatique, matériel sportif, bâtiment, etc.), - incorporelles (logiciels, brevets, etc.). | La provenance des ressources financières durables du club. Il s'agit par exemple : - des apports financiers , - des réserves générées par l'activité du club, - des subventions d'investissement , - des dettes > 1 an . |
| L'actif circulant | Les dettes |
| Les éléments du patrimoine qui ne resteront pas durablement dans le club et/ou qui peuvent être transformés. Il s'agit : - des stocks non utilisés, des encaissements en attente (créances dues par des usagers, clients, collectivités, etc.) - de l'argent disponible immédiatement (caisse et résultats positifs des comptes courants et d'épargne). | Tout ce que le club doit à des tiers (dettes < 1 an). Les dettes sont considérées comme des ressources car le club possède encore l'argent. Il peut s'agir : - des dettes financières (emprunts, découverts), - des dettes d'exploitation (dettes auprès des fournisseurs, avances versées, dettes fiscales et sociales, etc.). |
| Total actif (= total passif) | Total passif (= total actif) |

TOTAL BILAN ACTIF = TOTAL BILAN PASSIF

4. Le rapport des vérificateurs aux comptes

Les vérificateurs aux comptes, donnent lecture de leur rapport sur l'exercice écoulé. Il certifie la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'assemblée par le trésorier.



5. Approbation du rapport financier 2013/2014

Le trésorier remercie les vérificateurs aux comptes pour leur travail. Puis il interroge l'assemblée s'il y a des questions et soumet ensuite au vote la résolution suivante :

*L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier et celui des vérificateurs aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2013/2014.
Nombre de votants : ... / Résultat : Contre ... - Abstention ... - Pour ...
Décision : Le rapport financier est approuvé à ...*

6. Vote de l'affectation du résultat

Aucune question n'étant posée, le trésorier propose ensuite d'affecter le résultat excédentaire ou déficitaire de l'exercice financier 2013/2014 de € au compte de report à nouveau (fonds propres).

*Nombre de votants : ... / Résultat : Contre ... - Abstention ... - Pour ...
Décision : l'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2014 de ... € par imputation sur le compte de report à nouveau pour ... €, à la majorité ...*

II LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA SAISON 2015/2016

Pourquoi 2015-2016, et pas 2014/2015 ?

Il n'est pas très normal de faire voter ici un budget 2014/2015 car il est déjà utilisé depuis le 1er septembre 2014. Il peut faire l'objet d'une présentation de son actualisation, si, par exemple, le nombre d'adhérents est bien supérieur ou inférieur à ce qui avait été prévu.

Cette partie s'insère après la présentation du projet d'actions 2015/2016.



1. Fixation du montant de la cotisation ou des cotisations

Le trésorier rappelle que la licence fédérale indépendante de la cotisation du club est validée par l'assemblée générale de la Fédération, et les cotisations du club validées par cette assemblée.

Il informe que les cotisations annuelles sont actuellement de ... € pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, de ... € pour les adultes de 18 ans à 60 ans, de ... € pour les plus de 60 ans.

Compte tenu du projet d'ouverture de cours pour les enfants pour la saison à venir, il propose d'augmenter les cotisations de 5 € pour les enfants et jeunes de moins de 18 ans.

Après discussion, l'assemblée générale décide de fixer comme suit le montant des cotisations pour l'exercice :

- pour les enfants et jeunes de moins de 18 ans ;
- pour les adultes de plus de 18 ans à 60 ans ;
- pour les adultes de plus de 65 ans.

*Nombre de votants : ... / Résultat : Contre ... - Abstention ... - Pour ...
Décision : l'assemblée générale approuve le montant des 3 cotisations à ...*